

LES

MESNEUX

MAIRE

Monsieur BROUCKAERT Maurice
Président de toutes les Commissions

1er ADJOINT

Monsieur JACQUINET Jean Guy
(Finances, eaux, rouillat, fêtes)

2ème ADJOINT

Monsieur LEVASSEUR Jean-Claude
(Information, Urbanisme bâtiments communaux, fêtes)

CONSEILLERS :

Monsieur ANCIANT Daniel
(Chemins, urbanisme bâtiments communaux)

Madame BOUGY Marie-Louise
(Fêtes, listes électorales)

Monsieur FERRY Alfred
(District, chemins, écoles, sycom)

Monsieur LABART François
(École Maternelle, finances, information, fêtes)

Madame LAIRE Claudine
(Ecoles, finances, fêtes)

Monsieur LEROY Maurice
(Eaux, chemin, hygiène)

Monsieur MARTIN Jean-Michel
(Urbanisme, bâtiments communaux, Information, fêtes)

Monsieur TROUSSET Jackie
(Sycom, syem, listes électorales, fêtes).

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 25 MARS 1977 - Election du Maire et de deux adjoints.
Séance présidée par Mr BROUCKAERT, Doyen d'âge.

ELECTION DU MAIRE :

1er tour : BROUCKAERT Maurice 9 voix (élu), JACQUINET
Jean Guy (non candidat) 1 voix, 1 bulletin
blanc.

ELECTION DU 1ER ADJOINT :

1er tour : JACQUINET Jean Guy 5 voix, LABART François
2 voix, TROUSSET Jackie 2 voix, LEROY Maurice 1 voix,
1 bulletin blanc. 2EME TOUR : JACQUINET Jean Guy *

ELECTION DU 2EME ADJOINT :

1er tour LEVASSEUR Jean Claude 10 voix (élu) 1 bulletin
blanc.

Le Conseil approuve l'intention de confier à l'établissement M.SSE le soin
d'assurer la buvette de la Fête.

LE 1ER AVRIL 1977 : Formation des Commissions et nomination des Délégués.

Bâtiment et Urbanisme :

ANCIANT - MARTIN - LEVASSEUR

Chemins et Relations avec les agriculteurs.

ANCIANT - FERY - LEROY

Ecole et maternelle :

BROUCKAERT - LABART - Mme LAIRE

Fêtes et animations :

LABART - MARTIN - Mme LAIRE - Mme BOUGY - LEVASSEUR -
JACQUINET J.G.

Finances :

JACQUINET J.G. - Mme LAIRE - LABART

Impôt

Lecture est faite d'une liste de 24 noms parmi lesquels
l'administration choisira 6 personnes liste approuvée.

Hygiène et eau

BROUCKAERT - JACQUINET J.G. - LEROY

Information

LEVASSEUR - LABART - MARTIN

Révision liste électorale

Mme BOUGY - TROUSSET

Délégués au district : BROUCKART - FERY

Délégués au Rouillat :

BROUCKAERT - JACQUINET J.G. - LEROY M

Délégué au SYCOM

(Syndicat des Ordures Ménagères) :
TROUSSET - FERY

Délégué au SYEM

(Syndicat d'électricité de la Marne)
TROUSSET

LE 18 AVRIL 1977 : Réunion d'information des Conseillers

De la lecture du Budget 1977, qui s'élève au moins de
220 000 F, il ressort que les principales dépenses sont
constituées par :

* 7 voix (élu) LABART François 3 voix, 1 bulletin blanc.

- Les emprunts contractés en 1972, pour le branchement d'eau au ROUILLAT (130000F) et en 1974 pour la construction de la rue Entre deux Villes (130000F) (7% pendant 15 ans) remboursement annuel de	28546F
- Fournitures (voierie, bureau, école, chauffage)	8500F
- Frais de personnel	24500F
- Travaux d'entretien à la charge de la commune	61500F
- Participation financière de la Commune au C.E.S. de GUEUX .	9977F
à l'école maternelle de VILLEDONMANGE	10900F
au SYCOH (ordures ménagères)	11872F *
au Syndicat des Eaux et à celui de l'électricité	11200F
- Subventions accordées	2250F
- Aide sociale au Département	10400F
- Frais de gestion générale	13113F
- Intérêts des emprunts	16286F

LES RECETTES DE LA COMMUNE SONT CONSTITUEES PAR :

Les concessions du cimetière (200F) recouvrements et subvention (9408,72F) taxe sur les salaires (82922,10F) impôts indirects (25 540F) et les impôts directs (99783 F)

- La construction de la route, Rue de Sacy (votée par le précédent Conseil) l'association foncière en est propriétaire et des négociations sont en cours pour la céder à la commune.
- Le presbytère pourrait être restauré avec une subvention de 180 000 F à condition d'utiliser ce local comme Mairie. L'estimation des Travaux se monte à 300 000F. Mr le Maire prendra contact avec Mr CHERIAL (Maître d'oeuvre) pour renseignement (La subvention ne serait pas accordée si la Commune reconstruisait un bâtiment neuf).
- Le dépôt d'ordure situé au sud de la Commune près des vignes sera prochainement rebouché. Le SYCOH mettra à la disposition des habitants une benne pour les ordures autres que ménagères.
- Les baisses de pression de l'eau constatées ces derniers temps sont dues à des fuites entre le Rouillat et la ferme d'Ecueil.
- Une bouche d'eau indépendante à gros débit sera installé en ahut de la rue Emile Brulé et de Sacy.
- Il est envisagé de mettre un sens obligatoire près du transformateur au croisement de la rue entre deux villes et de la Place de la Mairie.

==== Le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 9 MAI sera communiqué dans le prochain Journal.

N'OUBLIEZ PAS :

Si vous n'avez pas opté pour la Mensualisation de l'Impôt payez votre 2ème acompte provisionnel avant le 15 MAI.

SACHEZ QUE CERTAINES LOIS NOUVELLES VOUS INTERESSENT :

AGRICULTURE

Les exploitants agricoles qui tiennent une comptabilité de gestion peuvent bénéficier tous les ans pendant 5 ans d'une aide de l'état de : 650F (A du 14/2/77 J.O. du 11/3/77, p. 1375)

TAXE SUR LE BLE : Elle est fixée à compter du 1/1/77 (A. du 9/2/77 J.O. du 23.2.77 page 1038).

NON-SALARIES AGRICOLES : Si vous voulez toucher l'allocation supplémentaire du Fonds National de solidarité, on tiendra compte désormais de votre revenu cadastral, même si celui-ci est faible (A du 16/2/77, J.O. du 26.2.77 p 1985).

VIE PROFESSIONNELLE

CHOMAGE A compter du 1/1/77 les employeurs et salariés agricoles entrent dans le régime A.S.S.E.D.I.C. (circ U.N.E.D.I.C. du 17.1.77)

TRAVAIL NOR : Une mise en garde contre les sanctions qu'ils encourent s'ils font appel à des travailleurs clandestins sera délivrée aux demandeurs de permis de construire (circ N° 77-13 du 3/1/77 B.O. du Ministère de l'Equipement n° 7 de jan 1977)

PRIMES A L'INSTALLATION D'ENTREPRISES ARTISANALES :

Modification du Champ d'application de cette mesure et de la procédure d'attribution des primes (circulaire du 15/3/77 J.O. du 17.3.77 p 1456).

PROTECTION SOCIALE

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES.

Répartition du produit des cotisations (gestion 6, 2% - Fonds National de prévention 4,3% dépenses techniques 89, 5%)

ASSURANCE, MALADIE, INVALIDITE, MATERNITE DES EXPLOITANTS AGRICOLES :

Montant des cotisations pour 1977 : exonération partielle possible selon le revenu cadastral (A du 9.2.77 J.O. du 12/2/77 page 865)

ASSURANCE VIEILLESSE AGRICOLE : A compter du 1/1/77 la cotisation a la charge de chaque exploitant agricole est de 115 F par an (A du 16/2/77 J.O. du 19/2/77 page 989).

ASSURANCE MATERNITE : Pour avoir droit aux prestations et indemnités journalières, il faut justifier d'un emploi salarié pendant 200 heures au cours du trimestre civil précédant l'interruption de travail, la date présumée de l'accouchement ou celle du début du repos prénatal (nouveau) (A du 18/1/77 J.O. du 30/1/77 page 681).

CONGE MATERNITE : Le congé supplémentaire de 2 semaines est attribué, en cas "d'état pathologique" résultant de la grossesse au cours de la période et ce congé doit faire l'objet d'une prescription renouvelée à partir du 2 examen prénatal (A. du 28/1/77 page 682).

RETRAITE COMPLEMENTAIRE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

La valeur du point à compter du 1er janvier 77 passe de 4,44 F à 4,78 F (A. du 15/12/76, J.O. du 25/1/77 page 582)

Afin de respecter une tradition désormais bien établie, la commune de Janvry et les différents Foyers et Associations sportives du District, avec le concours de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, sont heureux de vous inviter :

LE JEUDI 19 MAI 1977,

à une nouvelle randonnée pédestre. Les organisateurs comptent aussi sur une large participation féminine, sur les jeunes et les moins jeunes.

Le rassemblement est prévu à 8,30 H devant la Coopérative Viticole de Germigny-Janvry-Rosnay, située entre Janvry et Germigny. Les frais de participation fixés à trois francs par personne seront perçus par le responsable de votre équipe communale. Mr BROUCKAERT

Le départ sera donné à 9 h très précises. L'itinéraire conduira les marcheurs par les chemins de crête de Janvry à Branscourt et le retour à Janvry se fera par le lieu-dit "Les Hauts-Balais" en un large crochet en direction de la RN 31. Cette boucle sera d'environ 14 kms. Cependant, il est prévu que les plus sportifs ou les moins fatigués pourront, à partir des "Hauts-Balais" continuer leur chemin vers les anciennes carrières pour arriver à Gueux, au niveau des Ets Compas et revenir ensuite à Janvry, ce qui représente cette fois une boucle d'environ 20 kms. L'arrivée qui aura lieu à la Coopérative, devrait se situer aux environs de 12 H.

Cette randonnée pédestre n'est pas une course mais une saine distraction, une promenade collective qui permet d'apprécier la beauté des sites et les merveilles de la nature.

Les vainqueurs seront récompensés par de fort jolies coupes et tous les participants trouveront à l'arrivée boissons, et sandwiches, et pourront apporter leur pique-nique.

Pour la bonne organisation de cette journée, nous vous prions de vous inscrire auprès de Mr BROUCKAERT ou à la Mairie, ou au cours du vin d'honneur Lundi 16 MAI.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La Campagne 1977 pour le Fleurissement de la France est ouverte.

Après l'annulation des Concours 1976 aux stades régional et national par suite de la sécheresse, il paraît indispensable qu'un maximum de communes de la Marne participent cette année à cette opération.

Les différents Concours sont dotés de prix et récompenses offerts par le Conseil Général de la Marne et le Secrétariat d'Etat au Tourisme.

Nous souhaitons que chaque Commune fasse bon accueil à cette 19ème Campagne "Fleurir la France", en prenant conscience un village fleuri améliore d'abord le cadre de vie de ses habitants et retient en outre l'attention des touristes en éveillant en eux un sentiment plus favorable pour la région.

* Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie.

GARDERIES D'ENFANTS

Les personnes qui seraient intéressées par la garde, à leur foyer, de jeunes enfants sont invitées à se faire connaître auprès de Mr BROUCKAERT ou des Conseillers.

Merci

ETAT CIVIL

: Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage :
: de Mademoiselle Catherine BONCOURT et de Monsieur :
: Jean Luc DONDELINGER, qui aura lieu le Samedi 21 MAI :
: 1977 à 16 Heures en l'Eglise de les Mesneux. :

- ° -

Un certain nombre d'actes d'Etat Civil étant rédigés au dehors de la Commune nous ne pouvons en avoir connaissance. Si vous désirez en assurer la diffusion dans le cadre de notre Commune, vous seriez aimable de nous adresser les renseignements à la Mairie (Commission de l'Information). Par avance nous vous en remercions.

COMITE DES FETES ET DES LOISIRS

Le 7 Avril 1977, le Conseil Municipal sous la présidence de son Maire s'est réuni pour procéder au renouvellement du Comité des Fêtes.

Le Comité, dont le statut est régi par la loi de 1901 sur les Associations à but non lucratif devait procéder à l'élection d'un bureau comportant : un Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire, au moins huit Membres, ce chiffre n'était nullement limitatif.

Certains Membres du Comité sortant ont fait connaître alors leur décision de se retirer. Tout en rendant hommage à leur action au sein du Comité des Fêtes, nous regrettons qu'ils ne le fassent plus bénéficier de leur expérience :

Le Comité des Fêtes est ainsi constitué :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------|
| - <u>Président</u> : | M BROUCKAERT Maurice |
| - <u>Vice-Président</u> : | BOUGY Yves |
| - <u>Trésorier-Secrétaire</u> : | LABART François |
| - <u>Membres</u> | Mr DONDELINGER René |
| | Melle LEPRINCE |
| | Mr BOUGY Guy |
| | Melle MONMASSON Bernadette |
| | Melle BROUCKAERT Yasmine |
| | Mr TROUSSET Jackie |
| | Mr JACQUINET Jean Guy |
| | Mr LEVASSEUR Jean Claude |
| | Mme LEROY |

- SUGGESTIONS - CRITIQUES -

Nous nous proposons de faire état des remarques de tous ordres que vous voudrez bien nous adresser relatives à la vie de notre Commune et destinées à en améliorer la qualité.

Cette rubrique est donc avant tout la vôtre puisque vous l'alimentez de vos suggestions et de vos critiques constructives qui y seront reproduites intégralement sous la signature de l'auteur; ceci implique que les courriers anonymes ne pourront être reproduits.

Dans ce journal d'expression communale, la Commission retiendra de préférence mais non exclusivement les sujets d'intérêt général. Elle vous demande également, car la place nous est comptée, que le texte ne dépasse pas quelques lignes.

Le courrier peut être adressé à la "Mairie, Commission de l'Information".

Nous espérons que cette formule aura votre faveur et qu'à l'épreuve des faits elle s'avèrera être un bon moyen d'informations réciproques.
